



Auto-ecole arnaque et profit d'argent gratuitement

Par **kanoise**, le **17/09/2010** à **10:15**

Bonjour,

Je suis inscrite dans une auto école maintenant sa va bientôt faire 3 ans , au bout d'un ans j'ai passer le code et je l'ai obtenu ensuite j'ai passer au moins 35h de conduite pour enfin passer mon examen mais je ne l'ai pas obtenu , donc j'ai repris des leçons de conduite je ne pourrai pas vous dire combien car je ne sais pas du tout , et mon moniteur d'auto école ne veut pas me refaire passer l'examen si je ne reprend pas maximum 10 h de plus de conduite , en sachant que mon code se périmé en octobre .

Ma question est de savoir a t-il le droit de m'imposer des heure qui sont hors forfait pour que je puisse passer mon examen ?

Et je voulais aussi savoir autre chose , ce moniteur en question a chaque heure de conduite payer il me donne pas de reçu comme quoi mon heure a été réglé je n'ai rien qui me prouve que j'ai déjà payer lui a un cahier avec ses rendez-vous , et les prénoms de tout ses élèves a coté des dates le tout écrit au crayon et il fait des croix a coté des prénom et puis il quand je le vois il me dis (tu me dois X euro de la dernière fois) alors que je paie toujours mes heures donc du coup je lui redonne de l'argent gratuitement et je commence a en avoir marre de payer pour rien des heure qui n'ont jamais exister est-ce légal tout sa ? y-a t-il une lois pour ce genre de problème ? Merci